

1.5 Avis sur l'actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2022-2026

Intervention de Maryline FOURNIER

C'est important et c'est utile de nous arrêter ainsi sur ce programme pluriannuel de renforcement et d'adaptation de l'offre médico-sociale dans notre département.

Important, parce que cela nous permet de mesurer ce qui avance bien, mais aussi ce qui n'avance pas assez vite pour répondre aux besoins d'accompagnement et d'hébergement des plus vulnérables.

Et utile, parce que cela nous permet de fixer des objectifs, de mobiliser des moyens, d'expérimenter aussi de nouvelles solutions dans un souci, et nous insistons souvent sur ce point, de proximité.

Car le maillage territorial des offres et des solutions apportées à la perte d'autonomie et aux handicaps, est essentiel. Il favorise notamment le lien avec les familles.

Du côté des satisfactions, je salue tout particulièrement l'extension de 28 places de l'EHPAD d'Envermeu, tout comme la volonté affichée par notre collectivité de développer et d'adapter l'offre en EHPAD.

Ma collègue Sophie Hervé me confiait il y a quelques semaines que la majorité départementale estimait alors que l'offre de places en EHPAD était suffisante en Seine-Maritime.

Ou encore qu'une ancienne directrice de l'Agence Régionale de Santé avait affirmé dans cet hémicycle que la réponse aux difficultés des EHPAD n'était en aucun cas de nature « capacitaire », pour reprendre le terme qu'elle avait employé.

Je suis satisfaite que les temps et les points de vue aient si rapidement changés. Car en effet, si les difficultés de nos EHPAD ne sont pas liées uniquement au nombre de places, il n'empêche qu'il y avait aussi nécessité de renforcer et d'adapter les places disponibles pour répondre aux besoins.

Il nous faut donc poursuivre ce renforcement, mais aussi renforcer le taux d'encadrement dans les établissements, pour assurer la médicalisation et la qualité des soins, parfois aussi la bonne continuité des soins.

D'un point de vue règlementaire, le taux d'encadrement se renforce mais il demeure insuffisant.

Même la Cour des comptes l'a souligné en début d'année, en indiquant que le nouveau modèle à construire passe par plus d'effectifs soignants.

Enfin, d'accord aussi sur l'orientation proposée qui consiste à travailler sur le déploiement de l'habitat inclusif en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Face à la perte d'autonomie, les solutions doivent être multiples. Y compris le maintien à domicile autant que souhaité et autant que possible.

En revanche, là où nous restons sur notre faim, malgré les aveux, malgré constats, c'est sur l'offre de places en établissement dans le champ du handicap. Nous l'avons souvent dénoncé. Nous alertons fréquemment.

Les réponses apportées ne sont pas à la hauteur de ces difficultés. Et nous le regrettons.

Nous avons rapidement besoin d'un plan d'urgence dans ce domaine.

Contraindre des personnes lourdement handicapées à se maintenir à domicile, dans un habitat inadapté, faute de solution d'accueil est un crève-cœur. Quant à leurs proches, ils sont démunis, souvent épuisés et fréquemment démoralisés.